


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°053/2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230405-D_2023_053-DE

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 82
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

07/04/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michael ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; FAVIER Jean-Louis à PIETRIGA Guy ; GROS-FUAND Florence à CHAMOUTON Patrick ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; PANISSET Marilynne à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à ROZEK Evelyne ; VIAL Jacques à PARIS Robert.

Excusés : BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DUFOUR Christiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : AYMONIER Gaëtan ; ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BERPERRON Pierre-Rémy.

Objet : PLANIFICATION - instauration de périmètres délimités des abords sur la commune de Clairvaux-les-Lacs

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La commune de Clairvaux-les-Lacs dispose sur son territoire de quatre monuments historiques, à savoir :

- La Tour de l'ancien château, inscrite le 21 octobre 1932
- Les stations préhistoriques n°III et IV classées par arrêtés ministériels du 17 septembre 1979 et du 29 février 1980
- Les sites palafittiques en totalité, inscrits par arrêté préfectoral du 09 mars 2022

L'Architecte des Bâtiments de France propose la création d'un périmètre délimité des abords en remplacement des aires de protection fixé à 500 mètres autour des monuments historiques,

Conformément à la loi du 07 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L. 621-30 et L. 621-31 et R.621-92 à R.621-95 du Code du patrimoine, encadrant la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA).

Considérant que le périmètre des abords :

- Désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à leurs conservation ou leurs mises en valeur,
- Se substituera au périmètre actuel des 500 mètres,
- Sera plus adapté au contexte communal et aux monuments historiques.

En complément de la délibération n° 162/2022 du 14 décembre 2022, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le secteur Pays des Lacs, l'instauration de périmètres délimités des abords sera menée conjointement à celle du PLUi.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 28 mars 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ACCEPTER la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer des périmètres délimités des abords autour de la Tour de l'ancien Château et des sites palafittiques de Clairvaux-les-Lacs.

DE SOUMETTRE le projet de périmètres délimités des abords à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur Pays des Lacs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

